RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire Transports

.

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

Décision du 13 décembre 2018 fixant la répartition des sièges du comité technique spécial de la direction de la sécurité civile de l'aviation civile Nord

NOR: TRAA1833852S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées à la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide:

Article 1er

Les représentants du personnel au comité technique spécial placés auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FEETS-FO	1	1
UNSA-Aviation civile	2	2
USAC-CGT	2	2
SPAC-CFDT	1	1

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1^{er} dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 13 décembre 2018.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Richard THUMMEL